

CENTRE COMMUNAL D'ACTION de la Ville de COQUELLES

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le

ID : 062-266202399-20260511-CAS20260511_01-DE

Le 11 mai 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CCAS n°2026-I du 11/05/2026)

L'an deux mille vingt-six, le 11 mai à 18H00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel HAMY, Président.

Etaient présents :

1. Michel HAMY, Président
2. DUFOSSE Françoise
3. CARON Joëlle
4. DOUAY Benjamin
5. HUCHON Marie-Noëlle
6. ROUX Sabine
7. GOLIOT Célia
9. CHRETIEN Annick

Etai(en)t absent(s) :

Néant

Etai(en)t excusé(s) :

8. THIBAUT Isabelle (n'a pas donné de procuration)

Secrétaire de séance :

M. Douay Benjamin

[CCAS26-I-01] Installation du conseil d'administration mandature 2026.

CENTRE COMMUNAL D'ACTIO
de la Ville de COQUELLES

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le

13 Mai 2026 S²LOW
ID : 062-266202399-20260511-CAS20260511_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

► Le 11 mai 2026 ► DELIB N° 2026.05.11-01

**[CCAS26-I-01] : Installation du conseil d'administration du CCAS et
élection du vice-président.**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que par délibération n°2026.04.28-09, le conseil municipal de Coquelles a désigné en tant que membres élus du conseil d'administration du CCAS, en plus de **Monsieur Michel Hamy, Président de droit**, les personnes suivantes :

- **Mme Françoise Dufossé**
- **Mme Joëlle Caron**
- **M Benjamin Douay**
- **Mme Marie-Noëlle Huchon**

Monsieur le Président informe ensuite l'Assemblée qu'il a nommé les quatre autres membres du CCAS en portant toute son attention aux critères suivants :

- les personnes âgées
- le handicap
- l'insertion/action sociale
- la famille

Les personnes retenues ont été désignées par arrêté municipal en date du 27 avril 2026, au titre des quatre autres sièges du conseil d'administration du CCAS :

- **Mme Sabine Roux**
- **Mme Célia Goliot**
- **Mme Isabelle Thibaut**
- **Mme Annick Chrétien**

Monsieur le Président proclame donc l'installation officielle du conseil d'administration du CCAS puis indique qu'il y a lieu de procéder immédiatement à l'élection du vice-président.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION de la Ville de COQUELLES

Les candidats sont :

Candidat n°1 : Madame François DUFOSSE
Candidat n°2 :
Candidat n°3 :

Après vote à bulletins secrets, Monsieur le Président donne lecture des résultats :

Nombre de bulletins : .. 8 .
Bulletins blancs : .. 0 .
Suffrages exprimés : .. 8 .
Majorité absolue : .. 5 .

Ont obtenu :

Candidat n°1 : .. 8 . (en lettres : ... HUIT)
Candidat n°2 : (en lettres :)
Candidat n°3 : (en lettres :)

Madame François DUFOSSE.... ayant obtenu la majorité absolue est élu en tant que vice-président. Il n'est donc pas procédé à un deuxième tour d'élection.

Ainsi fait les jour, mois et an susdits. Décision exécutoire dès accomplissement des mesures de publicité.

VOTE

Présents : .. 8 .
Pouvoir(s) : .. 0 .
Abstention(s) : .. 0 .
VOIX EXPRIMEES : .. 8 .
Pour : .. 8 .
Contre : .. 0 .

Pour extrait conforme,
Le Président :



Michel HAMY.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION de la Ville de COQUELLES

Le 11 mai 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CCAS n°2026-I du 11/05/2026)

L'an deux mille vingt-six, le 11 mai à 18H00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel HAMY, Président.

Etaient présents :

1. Michel HAMY, Président
2. DUFOSSE Françoise
3. CARON Joëlle
4. DOUAY Benjamin
5. HUCHON Marie-Noëlle
6. ROUX Sabine
7. GOLIOT Célia
9. CHRETIEN Annick

Etai(en)t absent(s) :

Néant

Etai(en)t excusé(s) :

8. THIBAUT Isabelle (n'a pas donné de procuration)

Secrétaire de séance :

M. Douay Benjamin

[CCAS26-I-02] Vote du CFU 2025.

EXTRAIT REGISTRE DELIBERATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION CCAS

► Séance du 11 mai 2026 ► DELIB n° 2026.05.11 - 02 \ FIN \ CFU

[CCAS26-I-02] Vote du CFU 2025 du budget du CCAS.

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- le rapport de présentation du compte financier unique (CFU) pour l'année 2025 du budget du CCAS de Coquelles ;
- le CFU de l'année 2025 du budget du CCAS de Coquelles ;

Considérant :

- que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un CFU, qui se substitue au compte administratif (CA) ainsi qu'au compte de gestion (CG), par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;
- que le CFU est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;
- que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- que le CCAS de Coquelles a choisi d'adopter le CFU à compter de l'exercice 2025 ;
- les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
- que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et le conseil d'administration a siégé sous la présidence de Monsieur Benjamin Douay ;
- le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

TABLEAU DE PRESENTATION DU CFU EXERCICE 2025

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REPORTS 2024	+ 76.585,99 €	Zéro
Les dépenses 2025	244.346,15 €	Zéro
Les recettes 2025	233.000,44 €	Zéro
Solde de l'exercice 2025	- 11.345,71 €	Zéro
Résultat global de clôture 2025	+ 65.240,28 €	Zéro

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

- ▶ **APPROUVE** le CFU de l'exercice 2025 du budget du CCAS de Coquelles ;
- ▶ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

La présente délibération peut faire objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du CCAS de Coquelles dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et sa transmission aux services de l'État (article R. 421-1 du Code de Justice administrative) ou à compter de la réponse de la commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, et après en avoir débattu, approuve le CFU 2025.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits. Délibération adoptée à l'unanimité des voix exprimées. Exécutoire dès accomplissement des mesures de publicité. La présente délibération produit ses effets pour la durée prévue si elle est précisée, ou jusqu'à nouvelle décision du Conseil Municipal, sauf dispositions légales contraires.

VOTE

Présents physiquement : 7
 Pouvoir(s) : 0

Abstentions(s) : 0
 VOIX EXPRIMEES : 7

Pour : 7
 Contre : 0

Pour extrait conforme,



Le Président, Michel HAMY.

CCAS de Coquelles / CCAS26-I-03 / DELIB n°2026.05.11-03

Nombre de membres en exercice	9
Nombre de membres présents	8
Pouvoirs	0
Abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	8
Votes	Contre <input type="text" value="0"/> Pour <input type="text" value="8"/>



VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS.

BUDGET du CCAS

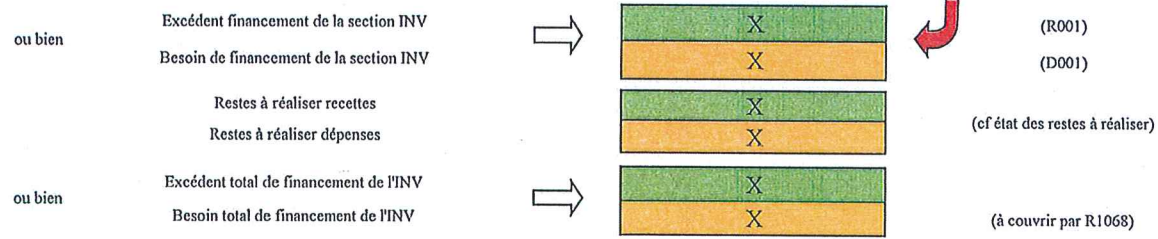
Clôture de 2025

Date de la convocation : le 06 mai 2026
 Date de la séance : le 11 mai 2026 à 18H 00

Le Conseil Municipal délibère sur l'affectation des résultats de l'exercice considéré après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et le CFU :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses/déficit	Recettes/Excédent	Dépenses/déficit	Recettes/Excédent
Résultats reportés		76.585,99 €	X	X
Opérations propres de l'exercice (NB : recettes inv y compris R1068)	244.346,15 €	233.000,44 €	X	X
Totaux	244.346,15 €	309.586,43 €	X	X
Résultat global de clôture (contraction)	X	65.240,28 €	X	X

Détermination du résultat de clôture de chaque section, report N-1 y compris.



Détermination du besoin total de financement de la section INVESTISSEMENT

X	= D002	X	= D001		
65.240,28 €	= R002	X	= R001	X	= R1068

Signé électroniquement par : Michaël HAMY
 Date de signature : 18/05/2026
 Qualité : Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de COQUELLES

recettes / excédent
 dépenses / déficit

Le 11 mai 2026 pour extrait conforme, le Président du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTIO de la Ville de COQUELLES

Le 11 mai 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CCAS n°2026-I du 11/05/2026)

L'an deux mille vingt-six, le 11 mai à 18H00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel HAMY, Président.

Etaient présents :

1. Michel HAMY, Président
2. DUFOSSÉ Françoise
3. CARON Joëlle
4. DOUAY Benjamin
5. HUCHON Marie-Noëlle
6. ROUX Sabine
7. GOLIOT Célia
9. CHRETIEN Annick

Etai(en)t absent(s) :

Néant

Etai(en)t excusé(s) :

8. THIBAUT Isabelle (n'a pas donné de procuration)

Secrétaire de séance :

M. Douay Benjamin

[CCAS26-I-04] Vote du BP2026 du CCAS.

CENTRE COMMUNAL D'ACTIO

de la Ville de COQUELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

► Le 11 mai 2026 ► DELIB N° 2026.05.11 – 04 \ FIN \ BP26

[CCAS26-I-04] Vote du BP2026 du CCAS.

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle que le vote du budget l'acte fondamental de la gestion communale car c'est par celui-ci que le Conseil d'Administration prévoit et autorise toutes les dépenses et toutes les recettes pour l'exercice qui s'ouvre.

Il rappelle que le budget primitif est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, et que les recettes et dépenses doivent être évaluées de façon sincère.

A partir des besoins recensés a été élaboré le projet de budget primitif de l'exercice 2026 soumis aujourd'hui au vote de l'Assemblée. Ce projet a été communiqué à l'ensemble des élus en amont.

- après avoir entendu l'exposé ;
- vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du CGCT relatifs au vote du BP ;
- vu l'instruction budgétaire M57 ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, OÙ L'EXPOSE, ADOPTE LE BUDGET PRIMITIF 2026 DU CCAS.

Ledit budget primitif 2025 est résumé ci-après dans le tableau de synthèse. Pour l'adoption de celui-ci, aussi bien en section de fonctionnement que d'investissement, le niveau de vote choisi est le chapitre.

TABLEAU DE PRESENTATION DU BP2026 DU CCAS.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Les dépenses	191.340,28 EUROS	Zéro EURO
Les recettes	191.340,28 EUROS	Zéro EURO
	Section à l'équilibre	Section à l'équilibre

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le

19 Mai 2026

S²LO

ID : 062-266202399-20260511-CAS20260511_04-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTIO de la Ville de COQUELLES

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, approuve le BP2026 du CCAS. Délibération adoptée à l'unanimité des voix exprimées. Exécutoire dès accomplissement des mesures de publicité.

VOTE

Présents : 8
Pouvoir(s) : 0
Abstention(s) : 0
VOIX EXPRIMEES : 8
Pour : 8
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président :



Michel HAMY.

CENTRE COMMUNAL D'ACTIO de la Ville de COQUELLES

Le 11 mai 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CCAS n°2026-I du 11/05/2026)

L'an deux mille vingt-six, le 11 mai à 18H00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel HAMY, Président.

Etaient présents :

1. Michel HAMY, Président
2. DUFOSSÉ Françoise
3. CARON Joëlle
4. DOUAY Benjamin
5. HUCHON Marie-Noëlle
6. ROUX Sabine
7. GOLIOT Célia
9. CHRETIEN Annick

Etai(en)t absent(s) :

Néant

Etai(en)t excusé(s) :

8. THIBAUT Isabelle (n'a pas donné de procuration)

Secrétaire de séance :

M. Douay Benjamin

[CCAS26-I-05] Subventions ordinaires de l'année 2026.

CENTRE COMMUNAL D'ACTIO de la Ville de COQUELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

▶ Le 11 mai 2026 ▶ DELIB N° 2026.05.11 - 05 \ CCAS \ subv

[CCAS26-I-05] Subventions ordinaires du CCAS de Coquelles pour l'exercice 2026.

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'à l'occasion de l'adoption du budget primitif, il y a lieu d'examiner les demandes de subventions ordinaires de fonctionnement dont il a été saisi. Après lecture du dossier, Monsieur le Président propose d'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2026 :

ASSOCIATION		Montant
1	Bibliothèque des Patients	500,00 euros
2	Souvenir Français	700,00 euros
3	Association Challenge Kyprian	500,00 euros
4	A.E.C.	1.000,00 euros
5	ARDEVA	500,00 euros
6	U.N.C.	1.000,00 euros
7	S.N.S.M.	2.000,00 euros
8	Mémorial de l'OTAN	400,00 euros
TOTAL =		6.600,00 euros

Le Conseil d'Administration, oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, approuve ces dispositions.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées et reste en vigueur, sauf dispositions légales contraires, pour la durée prévue ou jusqu'à nouvelle décision du Conseil d'Administration. Exécutoire dès accomplissement des mesures de publicité.

CENTRE COMMUNAL D'ACTIO de la Ville de COQUELLES

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'imputation « ART. 65748 » du budget primitif 2026 du CCAS.

VOTE

Présents : 8
Pouvoir(s) : 0

Abstention(s) : 0
VOIX EXPRIMEES : 8

Pour : 8
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président :



Michel HAMY

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le

19 mai 2026 

ID : 062-266202399-20260511-CAS20260511_06-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION de la Ville de COQUELLES

Le 11 mai 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CCAS n°2026-I du 11/05/2026)

L'an deux mille vingt-six, le 11 mai à 18H00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel HAMY, Président.

Etaient présents :

1. Michel HAMY, Président
2. DUFOSSE Françoise
3. CARON Joëlle
4. DOUAY Benjamin
5. HUCHON Marie-Noëlle
6. ROUX Sabine
7. GOLIOT Célia
9. CHRETIEN Annick

Etai(en)t absent(s) :

Néant

Etai(en)t excusé(s) :

8. THIBAUT Isabelle (n'a pas donné de procuration)

Secrétaire de séance :

M. Douay Benjamin

[CCAS26-I-06] Rémunération du Directeur du CCAS.

CENTRE COMMUNAL D'ACTIO de la Ville de COQUELLES

EXTRAIT REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CCAS

► Le 11 mai 2026 ► DELIB N° 2026.05.11-06

[CCAS26-I-06] Rémunération du Directeur du CCAS.

La séance ouverte, Monsieur le Président propose que Monsieur Olivier Desfachelles perçoive au titre de son activité accessoire au sein du CCAS une **rémunération de 120 euros bruts par mois.**

Monsieur le Président précise qu'en conséquence la précédente délibération en date du 9 décembre 2014 est rapportée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRES EN AVOIR DEBATTU, APPROUVE CES DISPOSITIONS.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du CCAS. Cette dépense sera imputée à l'article 6411. Il est précisé que ces dispositions prennent effet au 11/05/2026.

VOTE

Présents : 8
Pouvoir(s) : 0

Abstention(s) : 0
VOIX EXPRIMEES : 8

Pour : 8
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président :



Michel HAMY.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Ville de COQUELLES

Le 11 mai 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CCAS n°2026-I du 11/05/2026)

L'an deux mille vingt-six, le 11 mai à 18H00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel HAMY, Président.

Etaient présents :

1. Michel HAMY, Président
2. DUFOSSE Françoise
3. CARON Joëlle
4. DOUAY Benjamin
5. HUCHON Marie-Noëlle
6. ROUX Sabine
7. GOLIOT Célia
9. CHRETIEN Annick

Etai(en)t absent(s) :

Néant

Etai(en)t excusé(s) :

8. THIBAUT Isabelle (n'a pas donné de procuration)

Secrétaire de séance :

M. Douay Benjamin

[CCAS26-I-07] Repas cabaret estaminet Palace (28/05/2026)..

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Ville de COQUELLES

EXTRAIT REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CCAS

► Le 11 mai 2026 ► DELIB N° 2026.05.11-07

[CCAS26-I-07] Repas cabaret à l'estaminet Palace le 28 mai 2026.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose son souhait d'organiser un repas cabaret le 28 mai 2026 à l'estaminet Palace à Les Attaques dans le cadre du CCAS, ouvert à tous les coquellois.

Lieu : estaminet Palace (Les Attaques)
Date : 28 mai 2026
Départ : 11H15 parking polyvalente Coquelles Centre
11H25 rue Bonvarlet
11H30 mairie annexe
Retour : vers 19H30
Détail : ● repas dansant spectacle « Dalida »
● deux apéritifs au choix / entrée / plat / trou normand /
fromages / dessert / vins à discrétion
● en **ANNEXE** : affiche

TARIF MAXIMUM POUR 60 PERSONNES : 3.139 EUROS SOIT 199 EUROS DE TRANSPORT ET 2.940 EUROS DE REPAS (49 EUROS / PERSONNE)

Les paiements auront lieu aux entreprises sur présentation de la facture totale fournie à l'issue de la prestation.

Participation demandée : 30 euros
25 euros pour les bénéficiaires des minima sociaux

Paiement uniquement en carte bancaire ou chèque ANCV.

Permanence unique le 18 mai 2026 de 9H00 à 11H00 et de 14H00 à 16H00.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le

19 MAI 2026 S²LO ✓

ID: 062-266202399-20260511-CAS20260511_07-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION de la Ville de COQUELLES

INSCRIPTION ET REGLEMENT LORS DE LA PERMANENCE DU 18 MAI 2026 EN
SALLE D'ANIMATION DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES (en cas de
places disponibles : ouverture aux non coquellois au tarif de 49 euros / personne).

Coût prévisionnel maximum : 3.139 euros « coût de la prestation »
1.740 euros « estimation participations de 58 payants et 2
accompagnateurs)
Soit 1.399 euros à charge du CCAS

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir
débatu, approuve toutes ces dispositions. Délibération adoptée à l'unanimité des voix
exprimées. Délibération exécutoire dès accomplissement des mesures de publicité. La
présente délibération reste en vigueur, sauf dispositions légales contraires, pour la durée
prévue ou, à défaut, jusqu'à nouvelle décision du Conseil d'Administration. Les crédits
nécessaires sont disponibles au budget du CCAS.

VOTE

Présents : 8
Pouvoir(s) : 0

Abstention(s) : 0
VOIX EXPRIMEES : 8

Pour : 8
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président :



Michel HAMY.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026


Reçu en préfecture le 18/05/2026

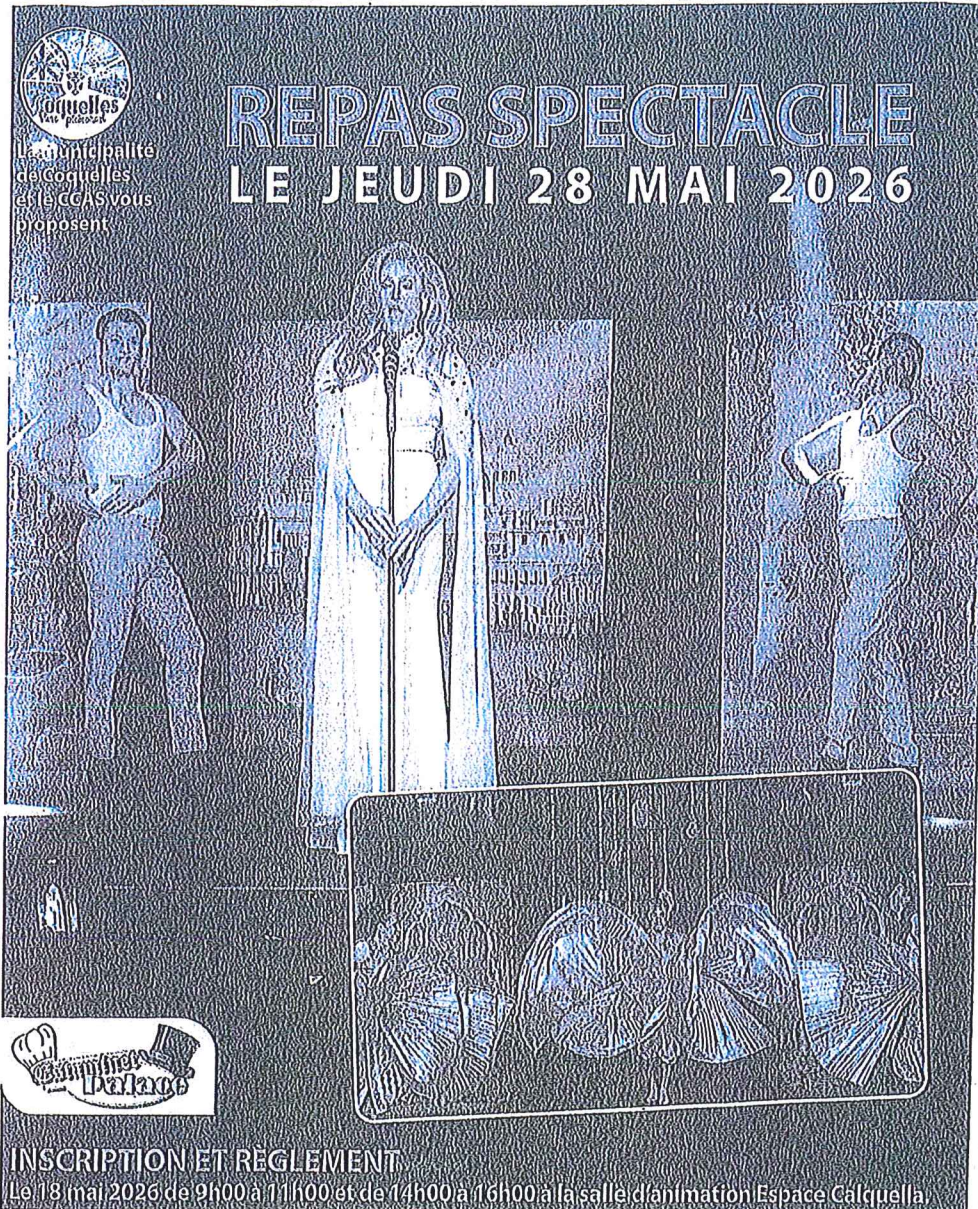
Publié le 19 mai 2026 


ID : 062-266202399-20260511-CAS20260511_07-DE

I

Vu pour être annexé
à la délib. 2026.05.11-07


Le Président

M. HAMY


La Municipalité
de Coquelles
et le CCAS vous
proposent

REPAS SPECTACLE

LE JEUDI 28 MAI 2026



INSCRIPTION ET RÈGLEMENT
Le 18 mai 2026 de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00 à la salle d'animation Espace Calquella

Tarif adulte : 30€/personne

Tarif adulte réduit : 25€/personne (pour les bénéficiaires des minima sociaux sur présentation d'un justificatif)

Tarif adulte non coquellois : 49€/personne (sous réserve de places disponibles)

Paiement en CB - en ligne, en chèque ou ANCV

Départ parking salle polyvalente Coquelles centre : 11h15

Départ rue Bonvarlet - Pont-du-Leu : 11h25

Départ mille annexes du Pont-du-Leu : 11h30